

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 28 août 2019 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
- M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2019-0362

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 4 juillet 2019

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 4 juillet 2019, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du certificat du responsable de registre, concernant l'entente entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec* relative à la construction d'un nouveau terminal de croisière permanent au quai 30 du port de Québec.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

Adjudication de contrats pour le transport des cendres de grilles et des boues municipales déshydratées - Lots A et B (Appel d'offres public 61049) - AP2019-483 (CT-2432963, CT-2433045) — (Ra-2136)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Transport Lavoie ltée*, les contrats pour le transport des cendres de grilles et des boues municipales déshydratées - Lots A et B, du 13 juillet 2019 au 28 avril 2021, conformément à la demande publique de soumissions 61049 et aux prix unitaires de sa soumission du 5 juin 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0365

Avenant à l'entente intervenue le 18 octobre 2016 entre la Ville de Québec et le *Fonds InnovExport s.e.c.*, relatif aux modalités de versement de l'aide financière, dans le cadre du projet *Création d'un fonds d'investissement pour supporter l'amorçage et le démarrage des nouvelles entreprises innovantes visant les marchés d'exportation, dans le cadre de la Stratégie de développement économique de la Ville de Québec* - **DE2019-135 (Ra-2136)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un avenant à l'entente intervenue le 18 octobre 2016, entre la Ville de Québec et le *Fonds InnovExport s.e.c.*, relatif à la modification d'une clause de ladite entente, concernant les modalités de versement de l'aide financière dans le cadre du projet *Création d'un fonds d'investissement pour supporter l'amorçage et le démarrage des nouvelles entreprises innovantes visant les marchés d'exportation, dans le cadre de la Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0366

Entente entre la Ville de Québec et *Qohash inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Ronde de financement pour le lancement de Qostodian* - **DE2019-192 (CT-DE2019-192) — (Ra-2136)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Ronde de financement pour le lancement de Qostodian*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Qohash inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Désignation des membres représentant la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de la *Coopérative des Horticulteurs de Québec* et du comité de suivi du Grand Marché de Québec - DE2019-200 (Ra-2136)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de désigner les personnes suivantes à titre de représentants de la Ville de Québec :

1° au sein du conseil d'administration de la *Coopérative des Horticulteurs de Québec* :

- Monsieur Bernard Gaudreau, maire de Neuville et préfet de la MRC de Portneuf;
- Monsieur Jean-Paul Desjardins, conseiller stratégique;
- Madame Rhonda Rioux, retraitée;

2° au sein du comité de suivi du *Grand Marché de Québec*, la directrice ou le directeur, ou son représentant désigné, des unités administratives suivantes :

- Service du développement économique et des grands projets;
- Service des finances;
- *ExpoCité*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Prise d'acte de la démission de monsieur André Roy (ID. 118402), directeur de l'*Office du tourisme de Québec* - RH2019-661 (Ra-2136)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de prendre acte de la démission de monsieur André Roy (ID. 118402), directeur de service (poste no 33647), à l'*Office du tourisme de Québec*, avec effet le 21 juin 2019, à la fin de sa journée de travail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Québec 2019-2023* - RH2019-666 (Ra-2137)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approuver le renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° de mandater le Service des ressources humaines pour qu'il modifie ladite convention collective, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
- 3° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0370

Entente-cadre entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative aux déplacements des infrastructures d'*Hydro-Québec* pour le projet *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 53321) - **AP2019-426 (CT-2433156)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente-cadre entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec* relative aux déplacements des infrastructures d'*Hydro-Québec*, pour le projet *Réseau structurant de transport en commun*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente-cadre jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer ladite entente-cadre ainsi que les ententes opérationnelles spécifiques à venir, soit pour l'enfouissement des réseaux de distribution et le déplacement des structures.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0371

Approbation du répertoire de services techniques pour divers projets du Service des technologies de l'information 2019–2022 (Appel d'offres public 60960) - **AP2019-498 (Ra-2139)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu:

- 1° d'approuver le répertoire pour une période de trois ans, soit de la date d'approbation jusqu'au 31 août 2022, pour des services techniques pour divers projets des technologies de

l'information, selon l'ordre suivant :

- 1^{er} rang : *Ciao Technologies*;
- 2^e rang : *Consortium Levio Conseil inc.* et *CPU solution d'ordinateur inc.*;
- 3^e rang : *Les Services Conseils Systématix inc.*;
- 4^e rang : *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*;
- 5^e rang : *Bell Canada*;
- 6^e rang : *Groupe CMI inc.*;
- 7^e rang : *Momentum Technologies inc.*;
- 8^e rang : *Cofomo Québec inc.*;

2° de prendre acte des prix soumis, conformément à la demande publique de soumissions 60960 et aux soumissions des 17, 21 et 25 juin 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0372

Adjudication d'un contrat d'accompagnement pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques, les outils de collaboration et bureautique (firmes qualifiées par les appels d'offres du Centre des Services Partagés du Québec numéros 999108383 et 999108857) (Appel d'offres 61141) - AP2019-504

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adjuger, à *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*, le contrat d'accompagnement pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques pour les outils de collaboration et bureautique (firmes qualifiées par les appels d'offres du *Centre des Services Partagés du Québec* numéros 999108383 et 999108857) pour une somme estimée de 216 797 \$, excluant les taxes, conformément à la demande de soumission 61141, à l'entente-cadre du *Centre de services partagés du Québec* et aux prix unitaires soumis, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0373

Entente entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative au contrat pour la fourniture de chlorure de sodium (sel de déglacage), hiver 2019–2020 (Appel d'offres public 61243) - AP2019-516 (Ra-2139)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative à la fourniture de chlorure de sodium, hiver 2019–2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service des approvisionnements, à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0374

Adjudication d'un contrat pour le soutien à la mise en place de bonnes pratiques d'économie circulaire à la Ville de Québec - 2019 à 2022 (Dossier 61316) - AP2019-517 (CT-2436579)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger au *Conseil régional de l'environnement - Région de la Capitale-Nationale*, le contrat pour le soutien à la mise en place de bonnes pratiques d'économie circulaire à la Ville de Québec - 2019 à 2022, pour une somme de 206 250 \$, excluant les taxes, selon la proposition du 10 juin 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0375

Entente de gré à gré pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *E-One* (Dossier 61230) - AP2019-523 (Ra-2139)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de gré à gré avec le fournisseur *Techno Feu inc.*, pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *E-One*, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de proposition 61230, aux tarifs horaires et aux pourcentages d'escompte sur les pièces, selon sa proposition du 16 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° les ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0376

Entente de gré à gré pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *Rosenbauer* (Dossier 61231) - AP2019-525 (Ra-2139)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de gré à gré avec le fournisseur *Aéro-Feu ltée*, pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *Rosenbauer*, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de proposition 61231, aux tarifs horaires et aux pourcentages d'escompte sur les pièces, selon sa proposition du 9 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° les ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0377

Entente de gré à gré pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *Pierce* (Dossier 61232) - AP2019-526 (Ra-2139)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de gré à gré avec le fournisseur *Thibault & Associés / L'Arsenal*, pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *Pierce*, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de proposition 61232, aux tarifs horaires et aux pourcentages d'escompte sur les pièces, selon sa proposition du 16 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° les ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0378

Avis de modification numéro 1 au contrat pour l'amélioration du progiciel VIP (ressources humaines et paie), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (Dossier 42418) - AP2019-536 (CT-2429254) — (Ra-2139)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 65 840 \$, excluant les taxes, pour le contrat adjugé à *DLGL Bureau d'affaires ltée*, selon la délégation de pouvoir en vigueur, relative au contrat pour l'amélioration du progiciel VIP (ressources humaines et paie), conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0379

Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'habits de combat contre l'incendie (bunker suits) (Appel d'offres public 60827) - AP2019-541 (CT-2438714) — (Ra-2139)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adjuger, à *ARÉO-FEU*, le contrat pour l'acquisition d'habits de combat contre l'incendie (*bunker suits*), de la date d'adjudication du contrat au 28 août 2021, pour une somme de 1 462 578,32 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 60827 et aux prix unitaires de sa soumission révisée du 26 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0380

Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise des rues Saint-Crépin, Saint-Vallier Est et du boulevard Charest Est, connues et désignées comme étant une partie des lots 1 479 174, 1 623 212 et 1 479 171 du cadastre du Québec, et échange avec soulte en faveur de la Ville contre une partie du lot 1 477 708 du même cadastre – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-145 (Ra-2139)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

Il est également résolu :

- 1° conditionnellement à l'affectation au domaine privé et à la vente d'une partie des lots 1 623 212 et 1 479 174, l'autorisation de la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise du boulevard Charest Est, connue et désignée comme étant une partie du lot 1 479 171 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 79,4 mètres carrés, tel qu'illustré au plan repère joint au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à son affectation au domaine privé, la cession d'un immeuble situé en bordure du boulevard Charest Est, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 479 171 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 79,4 mètres carrés, tel qu'illustré audit plan repère joint audit sommaire;
- 3° en contrepartie, l'acceptation de la cession à la Ville, pour des fins municipales, puis l'affectation au domaine public, d'un immeuble situé en bordure du boulevard Charest Est, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 477 708 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 54,2 mètres carrés, propriété de 9263-8261 Québec inc., représentée par monsieur Jean Campeau, tel qu'illustré audit plan repère joint à ce même sommaire. L'échange est fait avec soulte d'une somme de 86 780 \$, plus les taxes applicables, à verser à la Ville de Québec. La taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec sont susceptibles de s'appliquer sur la valeur de la contrepartie de l'immeuble reçu en échange;
- 4° conditionnellement à son acquisition et à son affectation au domaine public, l'autorisation de l'ouverture du boulevard Charest Est sous un numéro de lot à venir et représentant actuellement une partie du lot 1 477 708 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 54,2 mètres carrés, tel qu'illustré audit plan repère joint à ce même sommaire;
- 5° conditionnellement à la fermeture de la rue Saint-Crépin sur la partie résiduelle du lot 1 479 174 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 4,8 mètres carrés, l'autorisation de l'ouverture du boulevard Charest Est sous un numéro de lot à venir et représentant actuellement cette partie résiduelle dudit lot 1 479 174.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0381

Approbation du second projet de Règlement N° 331-2019 modifiant le plan et le Règlement de zonage N° V-965-89 en intégrant le lot n° 1 312 980 à la zone C-C1, de la Ville de l'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-119 (Ra-2139)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu d'approuver le second projet de *Règlement N° 331-2019 modifiant le plan et le Règlement de zonage N° V-965-89 en intégrant le lot n° 1 312 980 à la zone C-C1* de la Ville de l'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0382

Approbation du second projet de *Règlement N° 332-2019 modifiant le plan et le Règlement de zonage N° V-965-89 en intégrant le lot n° 2 501 607 à la zone R-A/B71*, de la Ville de l'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* - PA2019-120 (Ra-2139)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu d'approuver le second projet de *Règlement N° 332-2019 modifiant le plan et le Règlement de zonage N° V-965-89 en intégrant le lot n° 2 501 607 à la zone R-A/B71* de la Ville de l'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0383

Nomination de monsieur Réjean Tardif (ID. 081382) à titre de directeur par intérim de l'*Office du tourisme de Québec* - RH2019-677 (CT-RH2019-677) — (Ra-2139)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu de nommer monsieur Réjean Tardif (ID. 081382), employé permanent, à titre de directeur par intérim de l'*Office du tourisme de Québec* (D080), classe DS1 avec sécurité d'emploi, avec effet rétroactif du 21 juin 2019 au 29 juillet 2019, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0384

Approbation de la structure administrative et des mouvements de main-d'oeuvre au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun - RH2019-578 (CT-RH2019-572)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approuver la structure administrative modifiée du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun telle qu'illustrée par les organigrammes actuel et proposé (annexes 1 et 2), joints au sommaire décisionnel;
- 2° d'approuver la création de la Direction adjointe au projet (CRB 65010);
- 3° d'approuver la création de l'emploi et du poste temporaire de directeur adjoint au projet et l'affectation temporaire de monsieur André Caron (ID. 161068) à titre de directeur adjoint, selon les conditions du contrat d'engagement;
- 4° d'approuver la modification du contrat d'engagement liant la Ville de Québec et monsieur André Caron (ID. 161068) apparaissant à l'annexe 4 jointe à ce même sommaire;
- 5° d'autoriser le Service des ressources humaines à effectuer la mise à jour de la nomenclature des emplois du personnel de direction nécessaires;
- 6° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements budgétaires requis.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CA-2019-0385

Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement de la Caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant, R.A.V.Q. 1257 - PA2019-020

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter :

- 1° le projet de *Règlement modifiant le Règlement numéro 207*

concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement de la Caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant, R.A.V.Q. 1257;

- 2° conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c., A-19.1), le document indiquant la nature des modifications qui devront être apportées à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Québec advenant la modification du schéma d'aménagement par l'adoption et l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1257.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0386

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement de la Caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant, R.A.V.Q. 1257 - PA2019-020 (Ra-2139)

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec* afin de permettre la réalisation, dans la zone inondable de grand courant, de travaux relatifs au réaménagement de la caserne Dalhousie, dans le cadre de la relocalisation du Théâtre jeunesse Les Gros-Becs.

CAAM2019-0387

Avis de motion relatif au règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables relativement à l'agrandissement de la Caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant, R.A.V.Q. 1258, et dépôt du projet de règlement - PA2019-021 (Ra-2139)

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables* afin de permettre la réalisation, dans la zone inondable de grand courant, de travaux relatifs au réaménagement de la caserne Dalhousie, dans le cadre de la relocalisation du Théâtre jeunesse Les Gros-Becs.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2019-0388

Avis de motion relatif au règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone 8 de permis de stationnement*, R.A.V.Q. 1271, et dépôt du projet du règlement - **TM2019-102 (Ra-2139)**

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement* afin de retirer le lot numéro 1 212 562 du cadastre du Québec de la zone 8 de permis de stationnement. Dorénavant, aucune vignette de stationnement sur rue ne pourra être délivrée pour un logement ou un atelier d'artiste sur ce lot.

Ce lot est situé à l'est de la rue D'Auteuil, au sud de la rue Elgin, à l'ouest de la rue Sainte-Angèle et au nord de la rue McWilliam, dans l'arrondissement de La Cité–Limoilou.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2019-0389

Avis de motion relatif au règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au retrait et à l'ajout de voies réservées aux cyclistes sur certaines rues et à la création d'une zone de sécurité sur le boulevard du Loiret*, R.A.V.Q. 1274, et dépôt du projet de règlement - **TM2019-189 (Ra-2139)**

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement* afin de retirer la voie réservée aux cyclistes sur l'avenue Chauveau et d'ajouter des voies unidirectionnelles réservées aux cyclistes sur le boulevard du Loiret et l'avenue Monseigneur-Gosselin, entre les rues de Nemours et Évangeline.

Il crée également une zone de sécurité pour les piétons du côté est du boulevard du Loiret, approximativement entre la rue Alexandra et le chemin du Petit-Village.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0390

Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard du Loiret et l'avenue Monseigneur-Gosselin - **TM2019-189**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'approuver les modifications aux règles portant sur le stationnement, suivantes :

Sur l'avenue Monseigneur-Gosselin, sur le côté est, sur le tronçon compris entre la rue Évangéline/rue Sir-Mathias-Tellier et la rue Alexandra, les normes suivantes sont prescrites :

«À partir d'une distance de 136,5 mètres au nord du prolongement nord

de la 27^e Rue, en direction nord, jusqu'à la rue Poncelet, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir de la rue Poncelet, en direction nord, jusqu'à la rue Alexandra, il est interdit de stationner un véhicule routier, du 1^{er} mai au 31 octobre.»

Sur l'avenue Monseigneur-Gosselin, sur le côté ouest, sur le tronçon compris entre la rue Évangéline/rue Sir-Mathias-Tellier et la rue Alexandra, les normes suivantes sont en vigueur :

«À partir d'une distance de 28 mètres au nord de la rue Évangéline/rue Sir-Mathias-Tellier, en direction nord, jusqu'à la 27^e Rue, il est interdit de stationner un véhicule routier, du 15 novembre au 31 mars.»

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

«À partir d'une distance de 28 mètres au nord de la rue Évangéline/rue Sir-Mathias-Tellier, en direction nord, jusqu'à la 27^e Rue, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir de la 27^e Rue, en direction nord sur une distance de 45 mètres, il est interdit de stationner un véhicule routier, du 1^{er} mai au 31 octobre;

À partir d'une distance de 70 mètres au nord de la rue Le Droit, en direction nord, jusqu'à la rue Alexandra, il est interdit de stationner un véhicule routier.»

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0391

Avis de motion relatif au règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse*, R.A.V.Q. 1284, et dépôt du projet de règlement - **TM2019-152 (Ra-2139)**

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement* relativement aux périodes où s'appliquent des limites de vitesse différentes de celles prescrites au *Code de la sécurité routière*. Ces périodes sont en effet modifiées afin de tenir compte du calendrier scolaire.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2019-0392

Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur la phase de planification, de conception et de préparation des plans et devis ainsi que d'autres travaux et démarches préparatoires à la réalisation du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1291, et dépôt du projet de règlement - **RS2019-005**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant la mise en œuvre de la phase de planification, de conception et de préparation des plans et devis ainsi que d'autres travaux et démarches préparatoires à la réalisation du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec de même que l'octroi des contrats de

services professionnels et techniques et l'embauche ou la location du personnel y afférent, ainsi que l'acquisition des immeubles et des servitudes requises de gré à gré ou par voie d'expropriation et l'acquittement de toutes dépenses ou de tout frais nécessaires aux travaux et démarches susmentionnés.

Ce règlement prévoit une dépense de 215 300 000 \$ pour la réalisation de la phase, les travaux, les démarches, l'octroi des contrats de services professionnels et techniques, l'embauche ou la location du personnel, l'acquisition des immeubles et des servitudes et l'acquittement des dépenses et des frais ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0393

Création de la fiche PTI 1965001-A - Appropriation d'un montant à même le fonds général de l'agglomération - RS2019-005

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

1° de créer la fiche PTI 1965001-A *Réseau structurant de transport en commun* pour hausser le niveau de réalisation du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de 215, 3 M\$ réparti comme suit :

- 39 005 000 \$ pour l'année 2019;
- 94 705 000 \$ pour l'année 2020;
- 81 590 000 \$ pour l'année 2021;

2° d'approprier un montant de 21 530 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme correspondant à 10 % du montant de la dépense prévue par le *Règlement R.A.V.Q. 1291*. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit *Règlement*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

CA-2019-0394

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement à la rue Dorchester et au boulevard Charest Est, R.A.V.Q. 1278 - PA2019-084

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement à la rue Dorchester et au boulevard Charest Est*, R.A.V.Q. 1278.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0395

Règlement de l'agglomération sur des services professionnels et techniques et le personnel requis aux fins de déterminer les travaux nécessaires pour l'implantation de conduites pour revaloriser la vapeur produite par l'incinérateur de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1281 - **PV2019-007*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des services professionnels et techniques et le personnel requis aux fins de déterminer les travaux nécessaires pour l'implantation de conduites pour revaloriser la vapeur produite par l'incinérateur de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1281.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 39.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier